



**Union Européenne et crises sécuritaires à l'Est de la République
Démocratique du Congo :
Enjeux, défis et recommandations**

**European Union and Security Crises in the Eastern Democratic
Republic of the Congo:
Issues, Challenges and Recommendations**

Par

LISIMO ALINGI Augustin : N° ORCID : 0009-0002-3865-4635

WENEMOFINE FOLO Bijou : N° ORCID : 0009-0005-8375-8785

MUTALA KASHALA Mao : N° ORCID : 0009-0001-7614-3089

MBABU TSHITAMBA Narcisse : N° ORCID : 0009-00005-6625-8033

- Chercheurs au centre de Recherche en Sciences Humaines (CRESH), B.P. 3474 Kinshasa – Gombe, République Démocratique du Congo.
- Département de Sciences Politiques et Administratives, Relations Internationales et Bonne Gouvernance (SPARI – BG)
- (1) et (2) section des Relations Internationales (RI)
- (3) et (4) sections des Sciences Politiques et Administratives (SPA) et de Bonne – Gouvernance (BG)

Résumé

L'un des grands paradoxes de notre époque est que le système international a évolué pour garantir la paix et la sécurité des Etats. Lorsque ces derniers n'avaient pas à développer des normes et mécanismes efficaces, ni la volonté politique d'aborder les conflits violents et leurs conséquences, alors il y a la nécessité que les autres acteurs des relations internationales y interviennent, dans le but d'apporter des solutions par partenariat. Tel est le cas de l'Union Européenne en République Démocratique du Congo.

Quel est l'apport de l'Union Européenne dans la solution des crises sécuritaires à l'Est du territoire congolais ? Au regard de cette interrogation, notre objet d'étude est d'identifier et analyser les activités menées par cette organisation supranationale européenne en République Démocratique, durant trente ans des conflits armés. Sur ce, la méthode analytique appuyée par la technique documentaire et les sites d'internet nous serviront pour atteindre l'explication.

En définitive, il y a eu les fonds financiers de l'Union Européenne destinés à l'Etat congolais pour soutenir les FRDC, mais également l'aide humanitaire aux populations sinistrées à l'Est du pays.

Mots clés : Paix, sécurité, droits humains, fonds et droit international humanitaire

Abstract.

One of the major paradoxes of our time is that the international system has evolved to guarantee peace and security among States. However, in the face of violent conflicts and their consequences, there is often neither sufficient political will nor effective mechanisms to address them.

Given this situation, other actors in international relations must intervene in order to provide solutions through partnerships. This is the case of the European Union in the Democratic Republic of the Congo, a country that has experienced armed conflicts for more than thirty years.

To address this issue, we use an analytical method supported by documentary techniques and internet sources to provide explanations.

In conclusion, the European Union has provided financial support to the Congolese State, particularly to assist the Armed Forces of the

Democratic Republic of the Congo (FARDC), as well as humanitarian aid to populations affected by crises in the eastern part of the country.

Key words : Peace, security, human rights, funding, international law.

1. Introduction

Les conflits armés ont connu une progression spectaculaire en Afrique en général, et en République Démocratique du Congo en particulier, depuis la fin de la guerre froide et l'avènement de la démocratie au début des années 90. Ce phénomène lance un appel aux acteurs des Relations Internationales, le défi immense à relever afin de trouver la bonne réponse et les moyens d'aborder les conséquences desdits conflits.

En effet, l'attention de l'Union Européenne, comme une organisation internationale à caractère régionale ayant le statut d'un acteur international, se concentre essentiellement, jusqu'ici, sur la réponse aux conflits armés en cours et imminent et leurs conséquences, souvent par le fonds alloués, de temps en temps dans certains cas identifiés par les experts (Bloj, 2022).

Ainsi, les coûts élevés que supposent les conflits armés par les pays touchés, et la reconnaissance de plus en plus rependue des difficultés inhérentes aux réponses intervenant à un stade tardif du développement de ces conflits, conduisent à mettre davantage l'accent sur les démarches pouvant être faites plutôt, afin de réduire les tensions et empêcher les conflits potentiels de se matérialiser.

En République démocratique du Congo, l'Union Européenne participe au développement humain en déployant une approche globale, qui a permis d'organiser les premières missions sécuritaires européennes sans participation de l'OTAN. Cependant, la réforme de l'armée et de la police ont été initiées (Jaldi et Mahed, 2022)

Ce partenariat prévoit un dialogue politique qui permet à l'Union Européenne et à la République Démocratique du Congo d'échanger régulièrement et ouvertement sur les sujets d'intérêt commun, à savoir le respect des droits humains et la préservation de l'espace politique bilatéral.

Face à cette situation, quel est l'apport de l'Union Européenne dans la résolution des crises sécuritaires à l'Est du territoire congolais ? Eu égard de notre préoccupation, l'Union Européenne a contribué les Fonds budgétaires alloués aux FARDC, et elle a assisté les déplacés de guerre en

médicaments, approvisionnement en eau potable, articles alimentaires, quand bien même quelques Etats notamment la France et la Belgique sont reprochées par la majorité de l'opinion publique congolaise, à cause de leur comportement dans cette crise.

Pour ce faire, nous avons fait recours à la méthode analytique qui renferme la spécificité de préserver ou de décrire dans une perspective critique, les faits d'une entité comme l'Etat, les organisations internationales, etc. (Labana et Lofembe, 2012). Elle est complétée par la technique documentaire qui consiste à exploiter et analyser les documents, afin de déterminer les faits dont ces documents portent les traces (Esiso, 2012).ci-joint les sites d'internet.

1. Littérature.

2.1. Cadre législatif et budgétaire de l'Union Européenne en République Démocratique du Congo.

Au lendemain de dialogue inter- congolais tenu en Afrique du Sud dont l'accord global et inclusif a été signé le 17 décembre 2002 à Pretoria, entré en vigueur le 1^{er} avril 2003 à Sun city consacra ainsi la formation d'un gouvernement de transition mis en place le 30 juin 2003, la première opération militaire dirigée par l'Union Européenne a été la «mission Artémis », déployée en 2003 en République Démocratique du Congo pour la paix et la sécurité (Santopinto et Maréchal, 2021).

Effectivement, c'est dans le cadre de développer un partenariat sécuritaire et stratégique important et qui couvre de nombreux sujets allant de la bonne gouvernance aux questions liées à la paix et à la résolution des crises et conflits. Mais aussi aux enjeux climatiques, migratoires et catastrophes naturelles.

Par mémoire, l'Union Européenne et la République Démocratique du Congo ont enregistré un volume d'échanges total de 3,3 milliards d'euros. De ce fait, les importations de cette organisation en provenance de l'Etat congolais se sont élevées à 1,7 milliard d'euros, ce qui représente une augmentation de 14,4% en moyenne par an entre 2019 et 2023, tandis que les exportations ont atteint 1,5 milliard d'euros, soit une augmentation de 11,4% durant la même période pour résoudre la crise multiforme (Commission Européenne, 2023).

A ce titre, la République Démocratique du Congo est éligible au système préférentiel généralisé notamment « Tous sauf les armes ». C'est dans le but de chercher à régler les violations multiples de droits humains

qui secouent la partie Est congolais, au lendemain de crime de génocide commis au Rwanda en 1994.

C'est dans cette optique que l'Union Européenne a été la première grande puissance commerciale du monde à s'engager à ouvrir pleinement son marché aux pays les plus démunis tel est le cas de la République Démocratique du Congo. Ceci se justifie par l'accord d'une exemption complète de taxes et un accès en franchise de droits et sans contingents au marché unique de l'Union pour tous les produits sauf les armes et munitions de guerre.

Afin de faciliter la connexion des exportations congolaises dans le marché, l'Union Européenne a appuyé l'intégration de la République Démocratique du Congo au système d'enregistrement électronique des exportateurs. Ce dernier est l'application depuis septembre 2022, et il est géré par la Direction Générale des Douanes et Assises.

L'Union Européenne à hauteur de 150 millions d'euros et prévoit 30 millions d'euros supplémentaires pour l'évolution et l'achèvement des travaux corridors stratégiques qui traversent l'Afrique subsaharienne en général, et la République Démocratique du Congo en particulier, prenant l'axe Durban-Lusaka-Lubumbashi, mais aussi Mambasa-Kisangani, visant à promouvoir le commerce et la paix pour stabiliser le programme indicatif régional (Commission Européenne, 2023)

2.2. Cadre politique, militaire et humanitaire de l'Union Européenne en République Démocratique du Congo.

Il est indispensable de noter que l'Union Européenne a pu participer activement aux brassages et recyclage des militaires des FARDC, à travers la France et la Belgique pendant la transition politique congolaise d'un président et quatre vices- présidents, pour restaurer la paix et la Démocratie en République Démocratique du Congo.

Cependant, l'Union Européenne a soutenu financièrement le referendum constitutionnel de 2005 et les processus des cycles électoraux de 2006 et de 2011, tout en déployant d'importantes missions d'observations électorales. A ce contexte, elle attache une grande importance à la stabilité régionale et s'est également fortement impliquée dans les efforts internationaux, pour la stabilité de la République Démocratique du Congo et celle des Grands Lacs Africains (Clémence et Mathilde, 2024).

Pour ce faire, l'Union Européenne a adopté, en juillet 2023, après requête des autorités Congolaises, une mesure visant à accorder une assistance d'un montant de 20 millions d'euros à la 31^{ème} brigade de réaction rapide des FARDC, dans le cadre de la facilité européenne pour la paix.

A l'occasion officielle du lancement de ce soutien, le représentant de la délégation de l'Union Européenne en République Démocratique du Congo et plusieurs ambassadeurs de ces Etats membres, ont effectué le mardi 03 décembre 2024 une mission conjointe dans la ville de Kindu, chef-lieu de la province de Maniema, où se trouve le quartier général de cette brigade.

C'est grâce à cette mesure mise en œuvre avec l'appui du ministère belge de la défense que l'Union Européenne fournira des équipements individuels, et même collectifs, non létaux, pour améliorer les performances de cette brigade, et procèdera également à la réhabilitation de certaines infrastructures de leur casernement.

Ainsi donc, la 31^{ème} brigade de réaction rapide des FARDC bénéficiera déjà d'une formation et d'un encadrement technique de la part du ministre de la défense belge depuis une dizaine d'années. Evidemment, dans le cadre de renforcer les mécanismes de rechercher la paix longtemps voulue par l'opinion publique congolaise.

Comme pour tout soutien au titre de facilité européenne pour la paix, il est prévu ensemble de contrôles et de mesures de suivi destinés à garantir l'utilisation adéquate des équipements par la brigade, ainsi que le respect des droits humains et du droit international humanitaire.

En ce qui concerne les situations d'urgences humanitaires liées aux conflits armés, catastrophes naturelles des inondations et des éruptions volcaniques, l'Union Européenne à travers sa direction Générale de la protection civile et opérations d'Aide Humanitaire, prête assistance aux pas affectés et aux populations sinistrées.

Sous cet angle, l'aide humanitaire de l'Union Européenne est mise en œuvre par les partenaires, conformément aux principes établis par le droit international humanitaire, connu sous l'appellation de droit de la guerre.

Ces principes d'assistance humanitaire sont notamment humanité, neutralité, impartialité et indépendance. Il convient à noter que, la situation sécuritaire à l'Est de la République Démocratique du Congo demeure parmi les plus critiquées sur la scène internationale. Elle nécessite une réponse à la souffrance humanitaire en accordant une attention particulière

aux catégories de population les plus vulnérables, et en respectant la dignité de toutes les victimes.

La sensibilisation liée à l'intervention humanitaire doit être continue et profonde. Dans ce cas, l'assistance sollicitée serait octroyée exclusivement sur base des besoins, sans aucune discrimination. A ce sens, il faudrait l'absence d'agenda politique, économique, militaire et même l'absence de prise de parti dans les conflits par les partenaires.

Par rapport aux données chiffrées, en septembre 2024, la République Démocratique du Congo compte plus de 7 million de déplacés à l'intérieur du pays et plus de 900.000 réfugiés congolais qui ont fui vers les pays frontaliers et à travers le continent d'Afrique. De son côté, le territoire congolais héberge 529.000 réfugiés venant des pays voisins (Pouwelo, 2021).

S'ajoutent à ceux-ci, l'insécurité alimentaire affectant 23,4millions de personnes, dont 4,5 million de personnes souffrent de la malnutrition aiguë, mais également les multiples épidémies à virus Ebola, la rougeole, le choléra et le Mpox, alors que le paludisme, la maladie du sommeil et la grippe ont toujours persisté (Clémence et Mathilde, 2024).

Ne sont pas exclus dans ce contexte, la violence sexuelle, le recrutement forcé d'enfants et les attaques contre les infrastructures civiles, y compris les églises, les centres de santé, les écoles et violations massives des droits humains en répétition, qui exacerbent l'urgence humanitaire.

Pour répondre, l'Union Européenne a alloué plus de 100 millions d'euros en 2023 pour une assistance humanitaire dont la cible immédiate était la partie Est du territoire congolais. Pourtant en 2024, le budget dépasse même ce niveau par rapport à l'ampleur de la crise sécuritaire congolaise (Clémence et Mathilde, 2024).

Il sied à noter que le fonds mis à la disposition de la Direction Générale de la population civile et opération d'aide humanitaire sont utilisés pour la coordination d'aide Humanitaire, l'assistance alimentaire, l'approvisionnement en eau potable, l'hygiène et l'assainissent, l'assistance en articles ménagers essentiels et abris d'urgence, l'éducation de base des enfants en situation d'urgence (Pouwelo, 2021).

En outre, le fonds passés par le canal de la Direction Générale de la Protection Civile et Opération d'Aide Humanitaire ont fait aussi l'objet des besoins de protection civile contre les violations des droits humains. Mais également dans le but de la prise en charge médicale et nutritionnelle, lutte

contre les épidémies, ainsi qu'au support logistique relatif aux Organisations Non-Gouvernementales et Agences des Nations- Unies, en vue de leur faciliter deux opérations de pont aérien humanitaire en 2023, afin d'acheminer des fournitures vitales vers les zones isolées.

Il serait indispensable de souligner que l'assistance humanitaire de la Direction Générale de la Protection Civile et Opération d'Aide Humanitaire est potentiellement destinée à l'ensemble du territoire congolais, en fonction des multiples besoins ressentis par les populations victimes ? Néanmoins, les populations de la partie orientale du pays sont jusqu'à preuve du contraire les principales destinataires, compte tenu de la persistance de la crise humanitaire et sécuritaire.

Ainsi donc, la Direction Générale de la Protection Civile et Opération d'Aide Humanitaire est disposée à intervenir dans toute l'étendue du territoire congolais à chaque fois qu'une crise humanitaire s'y produit. Tel a été le cas de son assistance en 2022 dans la province de Mai-Ndombe.

C'est dans le même cadre que le soutien de l'Union Européenne s'inscrit dans une logique d'engagement stratégique plus large vis- à- vis de l'Etat congolais. Cet engagement est toujours traduit par l'Union Européenne comme un appui à la réforme du secteur de la sécurité, à travers son programme « Unis pour la paix et la sécurité ». Ce dernier a bénéficié un financement de 29.500.000 euros pour la période allant de 2023 à 2027, ainsi que les différents appuis bilatéraux des Etats membres.

2.3. Interventions de l'Union Européenne dans la crise sécuritaire à l'Est de la République Démocratique du Congo.

2.3.1. Intervention diplomatique

L'Union Européenne, en tant qu'acteur diplomatique d'envergure internationale, a régulièrement contribué à la médiation entre l'Etat congolais et rwandais dans la période des tensions bilatérale, suite aux conflits armés à l'Est du territoire congolais. L'Union Européenne a appuyé plusieurs processus de paix et notamment les accords de Lusaka en 1999 et ceux de Pretoria en 2002, en fournissant une assistance diplomatique et technique à leur mise en œuvre.

Il sied de noter que les interventions diplomatiques européennes ont souvent été canalisées par ses représentants spéciaux pour la région des Grands Lacs, dont le rôle était de dialoguer directement avec les parties

prenantes et de relayer les préoccupations de l'Union (Rapport sur les relations extérieures de l'Union Européenne, 2023).

Toute fois les interventions de l'Union Européenne ont souvent été jugées insuffisamment vigoureuses, notamment face à l'implication présumée du Rwanda dans les activités de groupes armés rebelles dans l'Est de la République Démocratique du Congo.

2.3.2 Intervention Sécuritaires.

Dans de le domaine de la sécurité, l'Union Européenne a déployée des missions propres à elle-même telles que la mission EUSEC RD Congo de 2005 à 2016 qui était chargée de la réforme de l'armée congolaise, et la mission EUPOL RD Congo de 2007 à 2014 axée sur la réforme de la Police Nationale Congolaise (International crisis Group : RD. Congo - Rwanda : diplomatie et tensions régionales, 2023).

Ces initiatives visaient à instaurer un appareil sécuritaire professionnel, respectueux des droits humains et capable de protéger les populations civiles, en particulier dans les provinces de l'Est du territoire congolais, confrontées à l'activisme de groupes armés comme les FDLR, les M23/AFC, les ADF/NALU, etc.

L'Union Européenne a également fourni des équipements non létaux, des formations et une expertise dans la gestion des ressources humaines, la chaîne logistique et le contrôle interne. Ces efforts ont permis quelques avancées, notamment la traçabilité des soldes des militaires ou l'introduction de pratique de gestion plus transparente. Cependant, les résultats ont été limités par la persistance de la corruption, le manque de volonté politique congolaise et instabilité structurelle.

Néanmoins, l'Union Européenne n'a pas toujours été en mesure d'imposer des mesures contraignantes contre Rwanda, en maintes occasions, quand il s'agit de la violation du territoire congolais, ce qui a réduit son efficacité dissuasive (*MONUSCO*, Rapport annuel, 2025).

Malgré cela, l'Union Européenne reste active dans le soutien aux politiques de réforme du secteur de la sécurité en République Démocratique du Congo, considérant que la paix durable voulue par l'opinion congolaise dépend d'institutions sécuritaires fiables et légitimes.

2.4. Enjeux, défis et recommandations.

2.4.1. Enjeux.

Depuis sa création au lendemain de la deuxième guerre mondiale, tenant compte de la Communauté Européenne du charbon et de l'Acier, Communauté Economique Européenne, elle n'a cessé de développer sa politique extérieure par une démarche traduite clairement par la volonté de ses Etats membres, pour sauvegarde des valeurs communes, des intérêts fondamentaux, la sécurité, l'indépendance et l'intégrité de l'Union (Henry, 2009).

C'est dans ce contexte que la politique extérieure de l'Union Européenne vise à préserver la paix, à consolider la sécurité internationale à promouvoir la coopération internationale et à renforcer la démocratie et l'Etat de droit, ainsi que le respect de droit de l'homme et des libertés fondamentales.

Déjà aux années 70, L'Union a commencé à fournir une aide humanitaire internationale en faveur des populations les plus démunis à travers le monde. Dès lors, elle joue un rôle de premier plan, notamment l'aide d'urgence après des catastrophes naturelles, l'aide au développement, et fournit plus de la moitié de l'aide internationale au développement. Elle a adopté, en 1993, dans le cadre du traité de Maastricht une politique étrangère et de sécurité commune permettant d'édicter certaines mesures (Henry, 2009).

C'est dans ce cadre que toute décision importante doit être prise à l'unanimité des Etats membres au sein du conseil européen ou conseil de ministres. A ce sens la mise en œuvre de cette politique relève de la compétence du service européen pour l'action extérieure, institué par le traité de Lisbonne de 2009 et placé sous la conduite du Haut Représentant de l'Union Européenne pour les affaires étrangères et la politique de la sécurité, et des services diplomatiques de ses Etats membres.

Face aux graves conflits qui secouent les pays d'Afrique, tel est cas de la République Démocratique du Congo, l'idée d'une politique de défense commune se fait progressivement jour et se matérialise par l'élaboration d'une politique européenne de sécurité et de défense, en tant que volet à part entière de la politique étrangère de l'Union.

Instituée par le traité de Lisbonne de 2009, la politique de sécurité et de défense commune de l'Union Européenne permet de détacher dans des régions de crise sécuritaire des troupes militaires ou forces de police, dans le cadre des missions consacrées à la gestion des crises au maintien de la paix.

A ce titre, l'Union Européenne conduit actuellement 17 missions civiles et militaires de maintien de la paix, ayant pour but de renforcer les capacités dans les domaines de l'armée, de la police, de la justice et même des douanes sur invitation des Etats demandeurs. C'est ainsi qu'elle coopère souvent étroitement avec des organisations internationales et des Etats tiers. Bien que cela, il y a aussi quelques reproches vis-à-vis de l'Union (Nouveau départ pour les relations entre l'UE et UA, 2017).

2.3.2. Défis

L'union Européenne fournit environ 55% de l'aide publique aux Etats concernés et constitue ainsi le trait premier bailleur mondial, pour un montant collectif de 55,2 milliards d'euros en 2012.

Il se fait malheureusement que cette subvention n'est pas remarquable sur le terrain par les bénéficiaires, suite à la mauvaise gestion par les animateurs des questions sécuritaires, humanitaires et même développementales tant dans les zones fragilisées par les conflits armés qu'autres. Ceci se justifie par la persistance de la guerre et des déplacements massifs à l'Est de la République Démocratique du Congo pendant trente ans.

L'aide en question, est une compétence partagée entre l'Union Européenne et les Etats membres, conformément à l'article 208 du traité sur le fonctionnement de l'Union. S'ajoute le consensus européen adopté en 2005 en la matière, représente pour la première fois les valeurs, objectifs et principes à mettre en pratique des dispositions y afférentes au profit de la population.

Etant un pays fragilisé par la crise sécuritaire, la République Démocratique du Congo subit un traitement bicéphale de la part de l'Union Européenne, à travers quelques multinationales et Organisations Non-Gouvernementales occidentales opérant dans l'Est du pays. Il en est de même pour quelques Etats membres de l'Union qui donnent par la main gauche et frappent par la main droite, notamment la France et la Belgique.

En conséquence, l'opinion publique congolaise, à un seuil très élevé, déteste la position de la France et la Belgique, depuis 1996 jusqu'à 2025. Ceci s'est fait remarquer par la présence des manifestants devant leurs ambassades à Kinshasa après la chute de la ville de Goma en janvier 2025 par le M23. Il faudrait faire mention que les congolais ont toujours eu à déplorer le comportement de ces deux Etats susmentionnés sous Mobutu,

Laurent Kabila, Joseph Kabila et à ces jours sous Félix Tshisekedi. D'où, il y a nécessité de quelques suggestions

2.3.3. Recommandations

L'accord de Cotonou de 2000, révisé pour la première fois en 2008, deuxième fois en 2014 entre l'Union Européenne et les pays d'Afrique-Caraïbes et Pacifiques, aurait dû prendre fin en 2020. Néanmoins, il a dû être prolongé jusqu'à la signature d'un nouvel accord le 15 novembre 2023, à cause de désaccords internes au sein de l'Union Européenne (Parlement Européen, 2023)

Il est évident que cet accord mit fin au « système de Lomé » et d'une coopération « eurafricaine » historiquement privilégiée, au profit d'un déploiement « global ». Sur ce, nous suggérons que ce déploiement puisse atteindre en bonne et due forme les régions émergentes, notamment celles d'Afrique-Caraïbes et Pacifiques dont la République Démocratique du Congo constitue le cas échéant.

C'est justement pour aller au-delà de la coopération Union Européenne et sa périphérie immédiate notamment la communauté des Etats indépendants, la Méditerranée, l'Europe centrale et l'Europe orientale. Tout simple parce que le système pyramidal des périphéries communautaires qui structurait depuis les années 70 les relations commerciales, disparaît au profit d'une politique de « Co-régionalisme libre- échange » (D'alfonso, 2014)

Conformément au partenariat entre l'Union Européenne et les pays d'Afrique Caraïbes à Pacifique, nous voudrions proposer à l'union de venir en aide importante et responsable aux Etats victimes de crise sécuritaire, due aux incompréhensions politiques à l'interne d'une part, et à l'impérialisme occidental d'autre part, dont la République Démocratique du Congo fait l'objet d'une étude de cas.

Pour renforcer son efficacité, l'Union Européenne devrait adopter une stratégie régionale intégrée pour la sous- région des Grands-Lacs Africains, avec une priorité claire à la paix entre la République Démocratique du Congo et le Rwanda. Cette stratégie devrait induire des mécanismes de suivi et d'évolution indépendante, ainsi que des conditionnalités fortes liées aux respects des droits humains et à la non- ingérence dans les affaires internes d'un autre Etat si et seulement les textes juridiques sont respectés.

L'Union Européenne pourrait également jouer un rôle plus affirmé dans la justice transitionnelle, en soutenant des commissions vérité et

réconciliation à l'échelle régionale. Le renforcement de la diplomatie économique, à travers des projets conjoints d'infrastructure, d'énergie ou de commerce, permettant de créer des interdépendances durables entre deux pays, tel est le cas de la République Démocratique du Congo et le Rwanda.

De plus, l'Union Européenne gagnerait à renforcer les partenariats avec la société civile locale, les Universités, les jeunes et les femmes, pour construire une paix véritablement inclusive et durable longtemps attendue dans les Grands-Lacs Africains.

D'une manière conçue, la coopération communautaire jouerait un rôle croissant dans la mise en scène internationale. Dans ce cas, il faudrait à ce qu'elle puisse s'appuyer sur les instruments juridiques et sur des transferts d'expertise institutionnelle. Elle doit également se fonder sur des transferts d'idées des entités régionales et sous régionales, qui doivent être plus apte à maîtriser les effets de la mondialisation. Mais également sur des positions politiques relatives aux droits humains et à la démocratie.

C'est dans cette perspective que les regroupements de cette nouvelle conditionnalité politique de la coopération communautaire ayant trait à la sécurité, doivent être de plus en plus évidents. Sur ce, l'Union Européenne et la République Démocratique du Congo doivent harmoniser leur partenariat, surtout sur les questions sécuritaires, pour permettre à la population de l'Est du pays à revivre la paix longtemps attendue.

3. Conclusion

En définitive, l'Union Européenne a apporté son aide financière, tant soit peu, aux FARDC à travers la 31^{ième} brigade et elle a soutenu la République Démocratique du Congo pendant le referendum de 2005 et les cycles électoraux de 2006 et de 2011 par des fonds alloués à celle-ci, dans le but d'aider ce pays à retrouver la paix

Au jour d'aujourd'hui, il sied à déplorer l'inefficacité de l'Union Européenne sur les questions sécuritaires et même celles dites humanitaires, contrairement aux accords de Cotonou sur la paix au profit des Etats démunis dans les régions d'Afrique-Caraïbes et Pacifiques, dont la République Démocratique du Congo est le champ d'investigation.

Références bibliographiques

- Alphonse A ; European Development Funds. Joint development cooperation and the EU budget : out or in ? Source de recherche du parlement européen, novembre 2014

- Bloj R. (2022), « La stratégie européenne pour new Dol avec l'Afrique » *in fondation Robert shumon*, p.p. 3-7
- Clémence B.C et Mathilde V. (2024), *Union Européen et les enjeux de paix et sécurité en Afrique : Bilan de la francophonie*, Grip, Bruxelles, p.p.2.19
- Commission Européenne, « Accord de Samoa : l'EU et ses membres signent un nouvel accord de partenariat avec les membres de l'organisation des Etats Afrique, des caraïbes et du pacifique » communiqué de presse, 15 novembre 2023
- Esiso A. (2012), *Méthodologie en sciences sociales*, IRSA/ UNIKIS, Kisangani, p.p.50-67
- Henry M. (2009), *Société et bilan*, Edition copper, Munich, p.p27-38
- International Crisis Group, République Démocratique du Congo et Rwanda : diplomatie et tension régionales, 2023
- Joldi A et Mahed H. (2022), *Les missions militaires de l'Union Européenne en Afrique : entre pragmatisme et révention*, Policy center, New South, p.51.
- Labana L. et Lofemba B. (2012) *La recherche scientifique ; éléments de base*, PUK, Kinshasa, p.p.65-91
- Monusco, Rapport annuel des activités, exercice 2025.
- Nouveau départ pour les relations entre l'EU et l'UA, crisis Group, Rapport Afrique n°255,17 octobre 2017.
- Parlement Européen, « Afrique », Fiches thématique sur l'Union Européenne, consulté le 17 décembre 2025 à 17 heures.
- Pouvels A ; The integration of the European Development Funds into the MFF 2021-2027, Briefing du parlement européen, Juin 2021.
- Rapport sur les relations extérieures, Union Européenne, 2023.
- Santo Pinto F. et Maréchal J. (2021), *L'assistance militaire de l'Union Européenne à l'aide de la nouvelle facilité européenne*, GRIP, Bruxelles, p.2.